

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR20.24PR
concernant
une demande de crédit complémentaire extraordinaire de
CHF 500'000.- au budget 2020**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 30 novembre 2020.

Elle était composée de Madame Marisa PARDO, Messieurs Ervin SHEU, Pierre HUNKELER, Laurent ROQUIER, Jean-Claude DYENS, Roland VILLARD et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, M. Fabrice WEBER, Chef du Service des finances. Nous les remercions pour leurs explications et réponses à nos questions.

La Commission des finances salue la rapidité avec laquelle la Municipalité a rédigé le présent préavis et proposé une procédure qui permet de dégager les fonds nécessaires dans un délai très bref. La Commission relève que cette opération est neutre au niveau du budget 2020 en raison de dépenses non engagées dans divers services de la Ville.

Durant la première vague liée à la crise du COVID-19, la Municipalité a étudié la mise en place d'un plan de soutien aux acteurs économiques yverdonnois. Cette solution n'a pas été de l'avant vu que le processus législatif communal était complètement à l'arrêt et que les mesures seraient arrivées beaucoup trop tard.

Le but est de venir en aide aux personnes ou entreprises yverdonnoises qui se trouvent dans de grandes difficultés financières et qui n'ont pas droit, ou que très partiellement, aux aides de rigueur cantonales et fédérales. Les aides décidées au niveau communal seront en mesure de bien tenir compte des situations individuelles locales.

Un règlement est cours d'élaboration par la Municipalité pour bien cadrer la distribution de ces aides avec un plafond maximal tant pour les entreprises que pour les personnes physiques.

Le délai de dépôt des demandes sera fixé au 31 janvier 2021 avec une possibilité de le prolonger par la Municipalité.

Les demandes seront traitées dès leur réception et il y a beaucoup de chance pour que les premiers versements soient encore effectués avant Noël 2020.

Vœu :

La Commission des finances émet le vœu qu'un suivi soit communiqué par la Municipalité au Conseil communal lors de sa séance de février 2021 avec un point de situation sur les aides apportées, ceci tout en respectant la sphère privée.

Conclusions :

En conclusion, la Commission des finances soutient sans réserve le préavis qui lui est présenté pour venir en aide aux personnes ou entreprises les plus touchées par la crise sanitaire liée au COVID-19. Elle espère que les futurs bénéficiaires pourront toucher l'argent rapidement leur permettant ainsi d'avoir une lueur d'espoir à leur situation actuelle.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Olivier JAQUIER



Président

Yverdon-les-Bains, le 1^{er} décembre 2020